

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du Vendredi 23 octobre 2020 à 20h00

L'an deux mille vingt, le 23 octobre, à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOUILLEROT Gérard, maire.

**Etaient présents** : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Mélinite BONDENET, Véronique DELAGRANGE, Jérôme GUENOT, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Romain PRETET, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

**Absente excusée** : Nathalie HOUILLON

Mélinite BONDENET a été désignée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation CR du CM du 11.09.2020

1. Présentation par ONF du Plan d'aménagement forêt communale d'Anteuil 2020-2039
2. Programme assiette des coupes 2021
3. DM n°1 – Imputation subventions amortissables
4. Admission en non-valeur créances éteintes
5. Contribution au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)
6. Contribution au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté)
7. Demande de subvention département (C@P 25) pour travaux stade
8. Demande de subvention FAFA pour travaux stade
9. Désignation des membres au sein de la CLECT à la CC2VV
10. Transfert à la CC2VV excédents eau en fonctionnement et en investissement
11. Demandes de subventions
12. Informations et questions diverses

En préambule et dans la continuité de l'hommage national rendu à l'enseignant Samuel Paty assassiné, M le maire demande d'ouvrir la séance par une minute de silence.

M le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

Remboursement de frais kilométriques de Florence SUZANNE et Gestion des bois résineux : accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2020. Adopté à la majorité.

### **1. Présentation par ONF du Plan d'aménagement forêt communale d'Anteuil 2020-2039**

Face au constat réalisé sur la forêt, l'ONF a présenté les différents scénarios au conseil municipal pour validation (Voir cr de l'onf joint)

## **2. Assiette des coupes de l'ONF 2021**

Les crises sanitaires que connaissent nos forêts nous obligent à d'importants travaux dans l'ensemble de nos parcelles notamment dans les parcelles de résineux.

En vente groupée par contrats d'approvisionnements

La délivrance des affouages sera faite dans les différentes parcelles de feuillus concernées par ces travaux sanitaires.

### ***Anteuil :***

Parcelles 16, 24, 25, 27, 31, 35 pour les résineux, épicéa. Parcelles 19, 20, 21 et 43 pour les feuillus. Vente en bloc sur pied parcelle 27. Affouage: 35, 36, 37 + houppiers parcelles 19, 20 et 21  
Votants: 14      Pour: 10      Contre: 3      Abstention: 1

### ***Glainans :***

parcelles 15, 24 pour les résineux, épicéa. Parcelles 1, 2, 3, 4, 17, 19, 25 et 27 pour les feuillus Affouage: 14, 8 + houppiers parcelles 19  
Votants: 14      Pour: 14

### ***Tournedoiz :***

Parcelles 18, et 25 pour les résineux, épicéa. Parcelles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 pour les feuillus  
Affouage: Parcelle 17      Votants: 14      Pour: 14

## **3. Décision Modificative n°1**

Après vérification par Madame la trésorière, des subventions perçues par la commune ont été imputées sur des comptes 131 (subventions amortissables). Or, il convient de procéder à des modifications sur les comptes 132 (subventions non amortissables).

Vote à l'unanimité

## **4. Admission en non-valeur des créances éteintes**

La trésorerie a présenté une demande d'admission en non-valeur des créances éteintes d'un montant de 2 803,19 €, réparti sur les années de 2009 à 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce contre la prise d'admission en non-valeur.

:                      Pour : 2                      Contre : 3                      Abstention : 9

## **5. Adhésion au FSL**

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le logement. 0,61 € par habitant soit pour la commune : 412,38 €

:                      Pour : 8                      Contre : 5                      Abstention : 1

## **6. Adhésion au FAAD**

Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté. 0,30 € par habitant soit pour la commune : 202,80 €

Pour : 9                      Contre : 5

## **7. Demande de subventions pour la rénovation main courante stade de foot**

Le coût pour la rénovation de la main courante et protection parking de la salle de la communication est estimé suivant devis à 26 237,62 € HT.

Il convient de demander au Département une subvention C@P 25 pour un montant de 6 297 € ainsi qu'une subvention au FAFA pour un montant de 5 000 €.

Les fonds libres seront de 14 940,62 €.

Vote à l'unanimité.

## **8. Désignation des membres CLECT**

Il convient de désigner deux membres à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées de la CC2V.

Gérard JOUILLEROT et Marcel SALLES, membres du conseil communautaire sont élus à l'unanimité.

## **9. Transfert à la CC2VV des excédents Eau en Fonctionnement et Investissement**

Suite au transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes (CC2VV) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et considérant la reprise par celle-ci des remboursements des différents prêts en cours sur les budgets Eau de Glainans et Tournedoze, à savoir :

- Prêt long terme 25 ans Glainans de : 235 000,00 €
- Prêt relais Glainans remboursable mars 2020 de : 120 500,00 €
- Prêt long terme 25 ans Tournedoze de : 101 000,00 €

Il convient de transférer les Excédents 2019 des budgets Eau de Fonctionnement et Investissement de Glainans et Tournedoze soit :

• **FONCTIONNEMENT :**

Excédent Glainans : 12 765,53 € Excédent Tournedoze 4 252,98 €

*Total : 17 018,51 €*

• **INVESTISSEMENT :**

Excédent Glainans : 82 947,26 € Excédent Tournedoze : 18 279,69 €

*Total : 101 226,95 €*

**Soit un total Fonctionnement et Investissement de : 118 245,46 €**

Vote à l'unanimité

Départ de Claude INVERNIZZI à 22h35

## **10. Demande de subvention Association Donneurs de Sang**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'association des donateurs de sang bénévoles du Pays de Clerval.

Votants : 13                      Pour : 13

## **11. Remboursement des frais kilométriques de Florence SUZANNE**

Remboursement des frais kilométriques à hauteur de 47,07€ pour déplacement à formation.

Votants: 13                      Pour: 1

## **12. Informations diverses**

- \*- Le spectacle Equinoctis prévu le 31 octobre 2020 a été annulé
- \*- Eu égard au risque sanitaire encouru actuellement, le traditionnel repas des anciens est abandonné pour cette année. La distribution du colis de fin d'année concernera l'ensemble des anciens nés avant 1955 comprise.
- \*- Les travaux de rénovation peinture de la salle de la Communication sont en cours de réalisation par la société Lesourd
- \*- Retour de la commission Communication sur la présentation par la société ORIGAMI pour la création du site internet de la commune Le choix devrait être entériné lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 23h.

Le maire,

Gérard JOUILLEROT



## 3<sup>e</sup> RENCONTRE AVEC LE PROPRIETAIRE

### COMPTE RENDU

Etude concernée : FC d'ANTEUIL

Date de la rencontre : vendredi 23 octobre 2020

Personnes présentes :

JOUILLEROT Gérard (maire), SALLES Marcel (1<sup>e</sup> adjoint), INVERNIZZI Claude (maire délégué), PRETET Romain (conseiller), VAUTHERIN Jean-Paul (conseiller), VAUTHERIN Martial (maire délégué), SUZANNE Florence (conseillère), DELAGRANGE Véronique (conseillère), SCHNEIDER Magali (3<sup>e</sup> adjointe), PETIT Gilles (2<sup>e</sup> adjoint), VIVOT Jérôme (conseiller), ROBERT Julia (conseillère), BONDENET Mélitine (conseillère), CUENOT Jérôme (conseiller), RURE Jean-François (ONF), FASQUEL Augustin (ONF)

1) Points abordés :

- Rappel de la réunion du 8 juillet 2019,
  - Evolution depuis juillet 2019,
  - Données météo France,
  - Proposition de gestion.
- (Cf. document de présentation ci-joint)

2) Remarques et demandes particulières du propriétaire :

La commune souhaite pouvoir vendre les épicéas encore verts des parcelles qui ont fait partiellement l'objet de coupes rases. Elle a par ailleurs déjà reçu une proposition des Ets Peseux pour ces peuplements.

L'ONF rappelle la réglementation sur la vente des bois et l'accord avec les COFOR. S'agissant de peuplements d'épicéas déjà très touchés par les scolytes en situation basse du département, l'ONF a pris dès le 26/11 les dispositions nécessaires pour envisager une exploitation des parcelles les plus touchées.

La commune s'interroge sur la possibilité de distraire du régime forestier une parcelle comme la 31 ayant fait l'objet d'une coupe rase d'épicéas pour un retour à l'état de prairie.

Après renseignements pris auprès du responsable foncier de la Direction Territoriale, il faudrait au minimum une compensation de surface avec application du régime forestier. A voir si la parcelle cadastrale D2 faisant partie du dernier arrêté préfectoral (30 mai 2018) et la parcelle cadastrale D3 récemment achetée par la commune peuvent être prises en compte comme compensation. Le dossier serait une restructuration et aurait pour conséquence des modifications profondes dans le projet d'aménagement forestier. Par ailleurs un dossier de défrichement devra être constitué par la commune.

**Face au constat réalisé sur la forêt, le conseil municipal valide le scénario de gestion pour la période 2021 – 2040 avec :**

Aucun résineux retenu comme essence adaptée dans les parcelles situées à une altitude < 500 mètre (parcelles 1 à 38 et 48 à 53).

Au-dessus de 500 mètres d'altitude le conseil municipal souhaite conserver une proportion d'environ 35 ha de résineux.

2 types de traitements sur la forêt :

- Futaie régulière sur **478,66 ha**
- Futaie irrégulière sur **239,67 ha** (P 5 à 15, 30, 32, 50, 62, 63p, 65 à 76, 79 à 90p, 91p, 99, 100 et 105).

Et **24,77 ha** seront hors sylviculture de production, c'est-à-dire pas de coupe programmées, mais possibilité d'aller cueillir quelques bois et/ou chablis intéressants.

Futaie régulière, renouvellement des peuplements :

- Parcelles déjà ouvertes à terminer sur la période = 65,81 ha correspondant aux parcelles où la régénération naturelle a été entamée.
- Parcelles à ouvrir et à terminer sur la période = 51,37 ha, dont 34 ha concernent des peuplements d'épicéas dont on ignore la durée de survie par rapport aux scolytes.
- Parcelle à entamer sur la période = 4,23 ha, il s'agit de la parcelle 96 avec épicéas, frênes chararosés et GB de hêtre.
- Surface de peuplement à reconstituer = 18,27 ha, correspondant aux peuplements à l'état de coupe rase.

Amélioration de la desserte avec des aménagements ponctuels afin de permettre une meilleure circulation des grumiers en forêt. Les propositions du compte-rendu du 11 juillet 2019 sont confirmées.

Fait à Epeugney le 4 novembre 2020

Le chef de projet  
J. Keller

Le représentant du propriétaire

Jouillerot Gérard



*Copie adressée au responsable aménagement et aux membres de l'équipe aménagement*

Régis SENGER  
Jean-François RURE  
Augustin FASQUEL  
Mairie d'ANTEUIL